



BULLETIN DE RENTREE

Ecole publique de Médréac

2 rue des écoles

35 360 MEDREAC

Tel : 02-99-07-30-06

<http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>

Ce bulletin s'adresse à tous, nouveaux et anciens parents. Vous y trouverez un certain nombre d'informations pratiques concernant l'école. Il est à conserver précieusement toute l'année scolaire.

HORAIRES

8h50 - 11h50 ET

13h30 - 16h30

Accueil des enfants entre

8h40 - 8h50 et 13h20 -

13h30

dans la classe pour les élèves de maternelle et dans la cour pour les élèves de l'élémentaire.

AUCUN enfant ne doit être dans la cour avant la présence d'un enseignant dans la cour.

EQUIPE EDUCATIVE

Enseignants et ATSEM :

- TPS/PS : Karine Verrier et Sylvie Famel (Atsem)
- PS/MS : Stéphanie Desvaux et Géraldine Aubry (Atsem)
- GS : Hélène Georgeault et Laure Sanigmorte (Atsem)
- CP : Mathilde Fretey
- CE1-CE2 : Nicolas Bonnaire
- CE2-CM1 : Nolwenn Daniel et Marianne Tripoz le vendredi
- CM1-CM2 : Nolwenn Guido et Marianne Tripoz le mardi

Directrice : Nolwenn Guido

Jour de décharge : le mardi

Garderie

- Mme Paulette Esnault

Personnel d'entretien et de cantine :

- Mme Régine Guillon
- Mme Monique Piedvache
- Mme Sophie Cherbonnet
- Mme Marie-Christine Menoret

ENTREES ET SORTIES

Les parents veilleront au respect des horaires de façon à ne pas perturber les activités de la classe.

Les parents des élèves de maternelle vont les chercher dans les classes. La sortie des élèves de l'élémentaire se fait au portail.

REUNION DE RENTREE

- réunion générale de rentrée :

vendredi 9 septembre, 20h, salle de motricité.

Tous les parents de l'école y sont conviés. Il est souhaitable que les enfants ne soient pas présents lors de cette réunion et lors des réunions de classes.

TELEPHONE

Evitez de téléphoner (sauf en cas d'urgence) pendant la classe. Téléphonnez avant 8h50 ou pendant la récréation (Pensez aussi à laisser un message.)

REGLEMENT INTERIEUR

Il est collé dans le cahier de liaison. Le lire attentivement, le commenter si possible avec votre enfant et le signer.

GARDERIE ET CANTINE

Les services de garderie et de cantine sont organisés et gérés par la mairie. Dans la mesure du possible, merci de vous adresser au personnel concerné pour toute question. Portes ouvertes de la cantine vendredi 9 septembre à partir de 16h30.

REUNIONS DE CLASSES

TPS/PS : vendredi 16 septembre 20h

PS/MS : vendredi 9 septembre après la réunion générale

GS : mardi 13 septembre à 18h

CP : vendredi 9 septembre après la réunion générale

CE1/CE2 : à déterminer

CE2/CM1 : jeudi 15 septembre 20h

CM1/CM2 : vendredi 9 septembre après la réunion générale

ABSENCES

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Toute absence doit être signalée à l'école **dès la première demi journée**. Au retour de l'enfant, un **justificatif écrit** est transmis à l'enseignant de la classe. Toute absence prévisible doit être signalée par écrit auprès de l'enseignant de votre enfant.

Si votre enfant est malade prévenez avant 8h50 pour le matin ou avant 13h30 pour l'après-midi ou laissez un message.

FICHES de renseignements

Merci de nous retourner au plus vite les documents ci-dessous : *assurance, autorisation photo, fiche de renseignement*. Chaque parent **s'engage** à faire connaître à l'enseignant de son enfant tout changement en cours d'année.

Ceci est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le matériel mis à la disposition des enfants est sous la responsabilité des parents. Il est préférable de marquer le matériel de votre enfant à son nom.

Les manuels de l'école doivent être couverts. Ils doivent bien sûr faire l'objet du plus grand soin.

Merci de veiller à ce que votre enfant dispose toujours des outils de travail nécessaires.

APE AEP

Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École Publique.

Elle organise plusieurs manifestations dans l'année. C'est elle qui finance les sorties scolaires.

Vous pouvez retrouver l'APE au forum des associations samedi 10 septembre de 9h à 13h dans la salle des fêtes de Médréac.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS !

VACANCES SCOLAIRES

Périodes	Zone A
Toussaint	vendredi 21 octobre 2011 après la classe Jeudi 3 novembre 2011 au matin
Noël	vendredi 16 décembre 2011 après la classe Mardi 3 janvier 2012 au matin
Hiver	vendredi 10 février 2012 après la classe Lundi 27 février 2012 au matin
Printemps	Vendredi 6 avril 2012 après la classe Lundi 23 avril 2012 au matin
Pont de l'Ascension	Le vendredi 18 mai 2012
Vacances d'été	Jeudi 5 juillet 2012 après la classe
En compensation du pont de l'Ascension, il y aura classe le mercredi 9 mai 2012.	

ASSURANCES

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée lorsque la participation des élèves à une activité facultative ; c'est à dire pour toutes les sorties qui débordent le cadre de l'horaire scolaire. Trop souvent, nous sommes en possession d'attestations d'assurances ne couvrant que la responsabilité civile. Cela n'est pas suffisant car l'assurance n'indemniserait que les dommages causés à autrui et ne couvrirait pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires, etc...) **Vérifiez bien vos contrats !**

CONSEIL D'ECOLE

Il se réunit 3 fois par an et comprend l'Inspecteur de l'Education Nationale, le maire ou son représentant, les enseignants et des parents que vous élirez.



ELECTIONS

Les représentants des parents d'élèves sont élus chaque année. Ils sont membres du conseil d'école.

Les élections des élus des parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 14 octobre**.

